

Conseil de Communauté

Délibération n°502023

Jeudi 30 mars 2023 – 18h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Georges Frêche à Villetelle, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mmes Paulette GOUGEON, Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mme Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mmes Joëlle RUIVO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Véronique MICHEL représentée par Jean-Pierre BERTHET, M. Stéphane DALLE représenté par Laurent GRASSET, Mme Viviane BONFILS représentée par Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX représentée par Sylvie THOMAS, Mme Annabelle DALLE représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Michel CRECHET représenté par Michel GALKA, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO, M. Christophe CALVET représenté par Jérôme BOISSON et Mme Martine DUBAYLE-CALBANO représentée par Pierre SOUJOL.

Absents excusés : M. Pascal CHABERT et Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOISSON.

Objet : Budget Principal – Vote du Budget Supplémentaire 2023

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances intercommunales, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2023, conjointement à la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'année 2022, et ce pour le budget principal de la communauté de communes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2051/313 Evolution logiciel médiathèque	8 000,00	c/001/01 Résultat d'investissement reporté	1 979 226,14
c/2051/4228 Evolution logiciel RPE	3 000,00	c/1068/01 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 523 374,96
c/2041412/552 Subventions communes contrat de relance du logement	243 000,00	c/1321/552 Subvention Etat contrat de relance du logement	243 000,00
c/2188/720 Achat pompe immergée ancienne décharge	3 500,00	c/1641/01 Emprunt	-1 000 000,00
c/2185/020 Matériel téléphonie	24 500,00	c/021/01 Virement du fonctionnement	2 123 000,00

c/2188/331 Matériels ALSH	1 000,00		
c/2111/020 Achat terrains	45 000,00		
c/2031/68 Etudes projets zones d'activités économiques	100 000,00		
c/231315/323 Piscine intercommunale	580 000,00		
c/231312/62 Maison de l'Economie	350 000,00		
c/2188/01 Immobilisations corporelles	8 000,00		
Restes à réaliser 2022			
RAR Dépenses	6 138 294,10	RAR Recettes	2 635 693,00
TOTAL	7 504 294,10	TOTAL	7 504 294,10

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/65742/632 Subventions aux entreprises	5 000,00	c/002/01 Résultat de fonctionnement reporté	2 233 292,68
c/6281/68 Adhésion agence de développement économique	5 000,00		
c/615221/01 Entretien bâtiments	3 500,00		
c/61558/7212 Prestation curage colonnes verre	6 000,00		
c/65811/331 Abonnement licences logiciel ALSH	2 500,00		
c/6156/01 Maintenance	2 500,00		
c/65748/420 Subvention séisme Turquie et Syrie	5 000,00		
c/61115/7213 Traitement CET	49 000,00		
c/6188/68 Participation salon de l'emploi de Lunel	3 500,00		
c/6558/633 Reversement taxe de séjour	5 000,00		
c/6068/7212 Achat de fournitures	3 000,00		
c/61358/01 Locations mobilières	3 000,00		
c/6188/01 Prestations diverses	2 500,00		
c/63512/01 Taxe foncière	4 292,68		

c/6184/331 Formation logiciel ALSH	3 000,00		
c/64111/020 Traitement indiciaire	7 500,00		
c/023/01 Virement à l'investissement	2 123 000,00		
TOTAL	2 233 292,68	TOTAL	2 233 292,68

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE l'adoption par chapitre du budget supplémentaire 2023 du budget principal de la communauté de communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/04/23
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex